

<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article65>



Les unités de mesures

- Comprendre ... - La Population - Vie pratique -

Date de mise en ligne : vendredi 23 janvier 2015

**Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés**

On est souvent confronté à d'anciennes mesures lorsqu'on consulte les actes anciens ; cet article donne les moyens de convertir ces valeurs en données de l'actuel système métrique, interprétable par tous.

Les valeurs relevées ci-après sont extraites de l'Annuaire de l'arrondissement de Dieppe, édition de 1866, page 60.

Les unités de longueur.

Aune : On se servait de celle de Rouen qui avait 1,19m

Toise : Elle valait 1,949m

Pied : Il valait 0,32m

Pouce : 2,7cm

Ligne : 0,225cm

Perche : La perche linéaire : 7,15m

Lieue : On se servait de la lieue commune de France de 25 au degré soit 4km 4hm 44m. La lieue de poste de 2 toises équivalait elle à 3km 9hm.

Arpent : 0,5107h soit 51a.

Acre : Il valait 160 perches divisées en 4 vergées soit 68,66a.

Perche :

- Vicomté d'Arques : De 20 pieds 2 pouces ,ou de 22 pieds de chacun 11 pouces, valait 44 centiares.
- Vicomté d'Eu : De 21 pieds 1 pouce, ou de 23 pides de 11 pouces, ou de 22 pieds de 11 pouces 6 lignes, valait 469 centiares.
- Celle en usage dans quelques communes du canton de Tôtes : 18 pieds 4 pouces ou de 22 pieds de chacun 10 pouces, pas d'équivalence fournie.

Tonneau : Le tonneau, pour l'encombrement de navires, était de 1,4396m.

Corde : Mesure pour le bois de chauffage, elle valait 8 pieds sur 4 buches de 22 pouces. Cela correspond à 2,2 stères.

Marque : Mesure pour le bois de charpente, elle valait 300 chevilles, chaque cheville 12 pouces. Elle vaut 0,714 décistère ; la cheville vaut 0,0024 décistère.

Les unités de capacité pour liquides et solides.

Pot : Mesure de capacité.

- De Rouen : 1,86l. Il était la mesure de capacité pour les liquides. Il se divisait en 2 chopines, la chopine en 2 demions, le demion en 2 demiards. Le muid égalait 144 pots.
- D'Arques : C'était la base des mesures de capacité pour les matières sèches. Le pot équivalait à 1,824 l.

Boisseau :

- d'Auffay : 3,089 décalitres
- de Bacqueville : 3,260 décalitres
- de Bellencombre : 3,260 décalitres
- d'Envermeu : 3,283 décalitres
- des Ventes d'Eawy : 2,189 décalitres
- du Bosc le Hard : 3,965 décalitres
- de Dieppe : 2,747 décalitres
- d'Eu : 1,942 décalitres
- d'Ouville : 3,693 décalitres

- de Tôtes : 3,472 décalitres

Mine : La mine de blé à Rouen équivalait à 9,12 décalitres.

Quarte : 5,07 litres.

Minette : 1,425 litre.

Mine : La mine d'avoine équivalait à 1,752 hectolitre.

Baril : Le baril de charbon équivalait à 1,259 hectolitre.

Les unités de poids

Livre :

- Livre d'Arques : 494,3574 grammes.
- Livre de Rouen : 491 grammes.

Once : 31 grammes.

Gros : 3,8 grammes.

Denier : valait 24 grains.

Grain : 5 centigrammes.

Marc d'orfèvres : Celui de Rouen équivalait à 2,4497658 hectogrammes.